

Cœur Attitude



L'action interne de prévention **des maladies cardiovasculaires** de Groupama
N° 1 | Octobre 2007

Lancement de l'action



Ly a 50 ans, Groupama créait la « prévention rurale » afin de réduire le nombre d'incendies et d'accidents de personnes dans les exploitations agricoles. Depuis, le Groupe met en œuvre une politique active dans le domaine de la prévention des risques.

À l'occasion de cet anniversaire, Groupama a souhaité organiser des actions illustrant son engagement concret en matière de prévention dans ces domaines de compétence, comme la sécurité routière et la santé.

Dans ce contexte, l'entreprise Groupama SA a décidé de mener une action de prévention des maladies cardiovasculaires sur la base du volontariat auprès de ses salariés et de ceux de Groupama Logistique. Son enjeu est d'importance, offrir à chacun une opportunité de diminuer son risque cardiovasculaire.

Cette action a été nommée « Cœur Attitude » et un logo a été spécialement créé, vous le retrouverez sur tous les supports de communication.

Les maladies cardiovasculaires, chacun est concerné

Les maladies cardiovasculaires sont, à égalité avec le cancer, la première cause de mortalité en France avec 180 000 décès par an.

Chez les femmes, les maladies cardiovasculaires arrivent en tête et, à partir de 65 ans, elles sont la première cause de décès chez les hommes comme chez les femmes. Elles sont aussi la première cause de handicap. Vingt millions de français sont concernés par ce risque.

Groupama SA & Groupama Logistique vous offrent une opportunité :

1 | de savoir si vous êtes exposé(e) à un risque cardio-vasculaire et si oui, dans quelle mesure, via la réalisation dans le cadre d'une action de sensibilisation :

- d'un examen biologique, avec prélèvement indolore sur le bout du doigt d'une goutte de sang avec restitution immédiate des résultats,
- d'une consultation, avec un examen clinique d'une vingtaine de minutes au cours duquel le médecin vous indiquera votre niveau de risque et vous conseillera sur les mesures préventives à prendre. Sur la base de ces conseils, la modification de certains de vos comportements pourrait diminuer de manière significative votre risque cardiovasculaire.



2 | de remesurer un an après, si vous le désirez, votre exposition au risque cardiovasculaire, afin d'évaluer la façon dont il a évolué.

Entre les deux mesures, **Groupama SA & Groupama Logistique** mettront en œuvre un ensemble d'actions de prévention et de communication pour accompagner chacun dans la prise en charge de son risque cardiovasculaire.

Volontariat et stricte confidentialité : deux principes clés

La participation à l'action de prévention repose sur le strict volontariat. Nulle obligation, c'est à chacun de prendre rendez-vous et de se rendre le moment venu à la consultation.

Chaque volontaire pourra poser toutes les questions qu'il souhaite au professionnel de santé. Afin de garantir de manière concrète le respect de la confidentialité, il a été procédé à une externalisation complète des opérations : les rendez-vous sont gérés par une société indépendante, spécialisée et reconnue (société ReaditWell), les médecins et les infirmières chargés des examens cliniques et biologiques sont des professionnels en exercice totalement extérieurs à Groupama. →

L'action de prévention se déroulera du 26 au 30 novembre 2007 sur votre lieu de travail

Comment **participer** à l'action ?

Le processus se déroule en plusieurs étapes :

Première étape : la prise de rendez-vous

- appeler le 0805 99 68 18, le numéro de téléphone de la plateforme téléphonique, qui sera ouverte du 25 octobre au 30 novembre 2007 de 9 heures à 17 heures,
- la plateforme « par un mail personnel » vous confirme le lieu de vos rendez-vous la date et l'heure. L'examen biologique comme l'examen médical auront lieu sur votre lieu de travail (Noisy-le-Grand, La Défense ou Astorg), sur votre temps de travail, en toute discrétion dans des espaces aménagés pour l'occasion.

Deuxième étape : les rendez-vous

- vous vous rendez à jeun à votre premier rendez-vous, une infirmière réalisera un prélèvement sur le bout de votre doigt pour réaliser l'analyse biologique,
- vous vous rendez à votre second rendez-vous pour rencontrer un médecin qui sera en charge de réaliser votre examen clinique et :
 - de vous restituer directement et personnellement votre diagnostic d'exposition au risque cardio-vasculaire sur la base de cet examen clinique et des examens biologiques,
 - de vous présenter les mesures préventives adaptées et d'en discuter avec vous.

